

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE

QUARTIDI 14 Foréal.

(Ere Vulgaire).

Dimanche 3 Mai 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAIGNE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

TURQUIE.

De Constantinople, le 1^{er}. mars.

Des vaisseaux anglais, stationnés dans l'Archipel, se sont emparés d'un bâtiment français, à l'embouchure du golfe de Smyrne, au mépris des firmans, qui déclarent que les prises ne sont valables que lorsqu'elles sont faites à trois milles des côtes. La Porte, informée de cette infraction au droit public, bien connu des Anglais eux-mêmes, a envoyé ordre au gouverneur de Smyrne de s'en occuper sur-le-champ, & cependant de mettre d'abord le bâtiment en séquestre.

Les dernières lettres reçues ici de la Perse, portent que cet empire continue à être le théâtre de révolutions sanglantes. Mahamed-Kan, un des prétendants à l'empire, tenoit bloqué, depuis huit mois, dans la ville de Kerman, Ali-Kan son compétiteur : celui-ci se défendit d'abord avec vigueur ; mais bientôt Mahamed ayant établi des intelligences dans la ville, elles lui ouvrirent les portes. Ali, informé de cette trahison, courut aux armes, & se battit avec courage pendant une journée entière ; enfin, son parti ayant été forcé de plier, il sortit de la ville avec 500 hommes, & se retira à Bost. Le lendemain, Mahamed fit son entrée triomphante à Kerman, & il accorda généreusement à son armée trois jours de pillage & de violences, de sorte que cette ville malheureuse se trouve totalement dévastée. Pendant cette orgie de despotisme, un corps détaché de l'armée de Mahamed parvint à s'emparer de la personne d'Ali-Kan, & lui creva sur-le-champ les yeux de la part du vainqueur, qui l'a relégué dans un fort. Mahamed s'est emparé en même-tems de tous les trésors d'Ali, & est devenu maître de toute la Perse, jusqu'à ce qu'un nouveau concurrent vienne lui disputer l'empire, & le traiter, sans doute, comme il a traité Ali-Kan.

Dans la relation qu'on a donnée ici de ce grand événement, il est question des malheurs que les peuples de la Perse ont éprouvés dans cette révolution ; ce qui me

laisse pas que de faire honneur à la philosophie naissante du gouvernement turc.

HOLLANDE.

Extrait d'une lettre particulière de Leyde, le 30 avril.

La France remplit un rôle si majeur dans les événemens politiques de toute l'Europe, que les papiers-nouvelles demeurent sans aliment, s'ils ne parlent d'elle. Ainsi, ne vous étonnez pas si vous ne trouvez aucun article intéressant dans les gazettes étrangères. Les puissances de la coalition, les puissances neutres, ont également les yeux fixés sur le gouvernement français, dont les premières cherchent à se rapprocher, & dont les autres s'empressent d'étudier les mouvemens. D'abord l'Allemagne, malgré les apprêts énormes qu'elle fait pour ouvrir la campagne prochaine, ne peut dissimuler son désir de s'épargner cette ouverture, dont elle n'attend aucune heureuse issue, d'autant plus que la paix de la Prusse à étrangement changé l'esprit général de la Germanie.

Les neutres desirerent vivement que la paix générale leur redonne les avantages des relations commerciales, qui sont précaires & incertaines, tant que cette paix ne sera pas effectuée.

La Hollande demande avec instance qu'un traité solennel & juste avec la France rende à sa navigation une activité que les événemens actuels ont totalement suspendue. Ces vastes marais, dont l'existence politique consiste toute entière dans son commerce & dans la confiance des autres nations commerçantes, offrent, dit-on, par le canal de ses états-généraux affranchis d'un joug onéreux, d'assez grands sacrifices pour se montrer absolument libres de tout autre joug, au commerce du reste de l'univers. Mais on prétend qu'on lui demande la cession d'un port à l'entrée de l'Escaut, & que cette condition paralyse à la fois sa liberté & son commerce. Cependant un nombre infini de bâtimens hollandais pourrissent dans les canaux du Texel, & leur

mouvement est perdu pour le retour du commerce des états-généraux. Ceux-ci, ajoute-t-on, n'ayant & ne pouvant avoir que des richesses mobilières, fruits de leur industrie commerciale, prétendent que tout ce qui entrave cette industrie est une perte irréparable pour eux, & on est presque forcé d'avouer qu'ils ont raison.

Ce seroit donc un grand déplaisir pour le ministère britannique oppresseur né de toute liberté maritime, que de lui prouver par une déclaration franche, de la liberté de la Hollande, que le gouvernement français est plus juste que lui: qui sait si une pareille déclaration n'acheveroit pas d'ouvrir les yeux des autres nations maritimes encore fascinées par la politique anglaise & qui ne tiennent à une suprématie fatigante pour elles, que parce que, dans le moment de délire de la tyrannie française qui est détruite aujourd'hui, cette tyrannie parloit sans cesse des effets prochains de sa vengeance, & jamais des suites raisonnables de la justice & de l'équité qui lui étoient alors inconnues.

Tout est changé, Dieu merci, à cet égard; mais il n'en résulte pas moins qu'aujourd'hui toutes les espérances des nations sont tournées vers la France, comme l'étoient auparavant toutes les craintes; & que c'est à la sagesse du gouvernement français à remplir les belles destinées que l'Europe attend de sa justice & de sa sagesse.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 9 floréal, (28 avril, v. st.)

L'on mande du camp français devant Luxembourg, qu'il y est arrivé depuis peu une certaine quantité de grosse artillerie, de même qu'un convoi considérable de munitions de guerre de toutes espèces, escorté par quelques centaines de canonniers & bombardiers, destinés à servir devant cette place. L'on travaille aussi en ce moment à approcher la ligne de circonvallation des ouvrages avancés de la forteresse, afin de pouvoir la bombarder avec plus de facilité. Six mille pionniers viennent d'être commandés pour accélérer les travaux préparatoires, ce qui annonce positivement l'intention de commencer incessamment le siège de Luxembourg avec toute la vivacité possible. En attendant le feu de part & d'autre est peu meurtrier; les républicains font quelquefois des essais de la portée de leurs mortiers, en envoyant des bombes dans la basse ville.

L'on écrit de la Hollande, que les armemens considérables qui se font sur les côtes d'Angleterre, avoit donné une sorte d'inquiétude au gouvernement hollandais; d'abord pour les débris de son commerce, & ensuite sur les vaisseaux de guerre non armés qui se trouvent dans la rade du Texel, & dont on croit que l'intention du ministère britannique seroit de tenter d'y mettre le feu. Cependant des ordres de défense ont été donnés, & aujourd'hui l'on est totalement rassuré sur les projets hostiles de l'Angleterre.

Le représentant du peuple Gilet est retourné au quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, après avoir eu une conférence à Crevelt avec le général en chef de l'armée prussienne, le baron de Mollendorff.

Le cours des postes avec les états de sa majesté le roi de Prusse, ne tardera point à se rétablir: déjà même nous apprenons que le duché de Cleves, & la ville de Cologne, ont expédié plusieurs malles pour la Prusse.

C'est toujours un cri général pour la paix, & la même espérance qu'elle sera prochaine: l'on sait positivement

par des nouvelles fraîches & authentiques de l'Allentag qu'une grande partie des princes de l'Empire sont sur le point d'entrer en négociation avec la république française.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Nantes, du 7 floréal.

La pacification terminée avec les chouans cause ici beaucoup de joie, quoique nous n'en espérons pas des effets aussi prompts & aussi avantageux que l'on peut en attendre de loin. Jusqu'ici les deux traités de paix qui ont été conclus avec les insurgens, n'ont été utiles qu'à ce que les vendéens viennent tous les jours à Nantes & en portent tout ce qui leur est nécessaire, tandis que nous ne pouvons ni aller chez eux, ni en faire venir aucun objet de subsistance, qu'au risque de la vie. Les chouans ont jusqu'à présent suivi les mêmes mesures; ils viennent de s'organiser militairement dans plusieurs paroisses environnantes qui partagent leurs dispositions; & malgré les conférences de paix, malgré le traité même, ils ont arrêté des subsistances que nous apportoient les habitans de la rive droite de la Loire. Nous sommes dans un état de disette dont les suites sont vraiment alarmantes. On parle d'une pacification générale entre toutes les puissances belligérantes; c'est ici le vœu général; c'est dans cette mesure seule que nous pouvons voir le salut du peuple & celui de la liberté, &c.

De Paris, le 13 floréal.

Le comité de salut public, par son arrêté du 5 ventôse, avoit défendu la conversion des pommes de terre en féculé, afin de conserver cette subsistance à l'usage du peuple; par un arrêté du 7 floréal, elle a rapporté le premier, sur le motif, qu'au moment de sa végétation, cette production cesse d'être nutritive, & développe une acreté dangereuse; en conséquence, le comité arrête que la conversion de la pomme de terre en féculé, est permise actuellement.

Le renchérissement progressif de toutes les marchandises, de toutes les denrées, a porté, comme de raison, sur les dépenses de la république, au point que dans le courant du mois de germinal, le déficit aux dépenses s'est élevé à 660 millions. On espère des nouvelles mesures adoptées par la convention, pour rapprocher les sommes des recettes de celles des dépenses, qu'un pareil déficit sera modéré, pendant les mois subséquens.

Cependant hier le prix des mennoies d'or de 24 liv. s'est élevé à 300 liv.; en assignats, ce qui annonce un grand empressement de la part de certaines gens à se procurer du numéraire métallique; il est certain que de nombreux malveillans, pour provoquer cette hausse du numéraire affectent de répandre que dans plusieurs départemens le numéraire seul obtient faveur & que les assignats y sont repoussés; c'est ainsi qu'ils réussissent à trouver des acheteurs d'or à tout prix.

Le défenseur officieux de Feuquier-Tinville a parlé le 2 floréal, & a été entendu avec défaveur dans la séance du tribunal révolutionnaire; il a continué son discours dans la séance du 13. On pense que le 14 ou le 15 le tribunal sera en état de prononcer le jugement.

Parmi les dépositions nombreuses qui ont été entendues dans cette affaire, on a remarqué celle de Robert Wolff, commis du tribunal depuis son établissement. « J'ai entendu, a-t-il dit, Fouquier à la buvette, calculer froidement le nombre des victimes jugées dans les décades précédentes, celles qui devoient l'être dans la suivante; il y en avoit quatre à cinq cents par décade. Il faut que cela aille, disoit-il. Je l'ai vu intimement lié avec le maire Fleuriot. J'ai vu traduire à la boucherie nombre d'individus venus de tous les points de la république: dans deux heures, ils étoient envoyés au supplice; plusieurs n'avoient jamais reçu leur acte d'accusation, & ceux qui les recevoient, ne les avoient qu'en montant pour être jugés. En voici la raison.

» On faisoit faire au greffe autant de copies de l'acte d'accusation qu'il y avoit de jurés, une pour le président & une pour l'accusateur public. Souvent on passoit la nuit à ce travail; les prénoms & les noms souvent étoient en blanc. Pour les remplir, on attendoit qu'on les eût découverts dans les différentes prisons; on avoit un homme payé pour les découvrir, & à mesure qu'on les trouvoit, on remplissoit leurs noms dans les actes d'accusation. De-là viennent ces blancs, ces ratures, ces lacunes, qui font un des chefs d'accusation; d'où il suit qu'on ne pouvoit notifier ces actes que le jour de la mise en jugement. Il y avoit aussi des blancs de trois ou quatre lignes qu'on remplissoit par les prétendus délits qu'on leur imputoit. Souvent cinq ou six charrettes attendoient, dès midi, les accusés qui n'étoient condamnés qu'à trois heures.

» Quand la fille Renaud fut interrogée à la chambre du conseil, on la menaça d'entraîner avec elle sa famille si elle persistoit à nier le prétendu assassinat de Robespierre; & pour la forcer à cet aveu, on lui fit subir un nouvel interrogatoire à la chambre du conseil, couvertes de guenilles sales & dégoûtantes; espèce de question qu'on avoit voulu lui faire subir, parce qu'étant jeune & assez jolie, elle étoit assez bien mise.

» Dans cette prétendue conspiration de Collot & de Robespierre, il étoit près de onze heures avant que les soixante-neuf fussent placés, lorsqu'on les mit en jugement. On leur fit à chacun cette question: Avez-vous eu connaissance de la conspiration? Sur la négative, on passoit à un autre. Même question, même réponse. Si quelqu'un d'eux insistoit: — Vous n'avez pas la parole. A un autre: gendarmes, faites votre devoir. Ainsi, après ces soixante-neuf questions, ils furent condamnés à mort en moins de quatre heures. C'est ainsi qu'on procédoit dans toutes les grandes fournées.

Les peuples sont gouvernés par des opinions autant que par des loix. Celles-ci ne dirigent le citoyen que dans les actes extérieurs & dans ceux qui intéressent les droits des autres; les opinions le dirigent dans la conduite de tous les instans & dans l'exercice de ses propres droits; elles ont donc une influence bien plus directe, bien plus constante & bien plus énergique que les loix; car les loix perdent bientôt leur efficacité, lorsqu'elles sont contrariées par les opinions; & il est bien plus aisé d'abroger les premières que de changer les secondes. Les opinions d'un peuple sont fondées sur certaines maximes, généralement répandues, qui peuvent être vraies ou fausses, mais qui sont teues pour vraies, tant que la raison ou l'expérience n'en a point prouvé la fausseté.

Ainsi les opinions ne peuvent s'épurer & se perfectionner que par les progrès lents de la raison & des lumières; mais les vérités qui résultent de ce perfectionnement ne peuvent encore agir sur l'opinion, que lorsqu'elles se présentent aux hommes sous des formes propres à frapper des esprits fort attachés à la routine & peu exercés à la réflexion.

Une sage maxime, rendue populaire par la simplicité & la clarté avec laquelle on la présente, accréditée par le caractère de ceux qui l'établissent, & par l'intérêt de la circonstance à laquelle on en fait l'application, une telle maxime est, suivant moi, plus salutaire encore qu'une bonne loi.

Cette réflexion s'est présentée à moi, le décadé dernier, lorsqu'assistant à l'assemblée de ma section, j'entendis la lecture d'une lettre du comité de législation pour proposer aux assemblées générales des sections de nommer les citoyens qu'elles croiroient les plus propres à former les nouveaux comités civils.

Voici le passage de la circulaire qui m'a frappé non-seulement par la vérité & la justesse des idées, mais encore par l'action simple & paternelle qui en fait le caractère.

« Les citoyens ont tous l'expérience des maux qu'ex-
» traine l'autorité, lorsqu'elle est confiée à l'exaltation
» ou à l'insouciance; lorsqu'elle est dirigée par l'incapacité qui l'avilit, ou par de viles passions qui en font
» un instrument de vengeances & un moyen de dilapidations ».
« Qu'ils se garantissent des erreurs de l'enthousiasme;
» qu'ils choisissent, pour veiller à leurs intérêts, celui
» qui a toujours uni dans les siens la probité & l'intelligence; qu'ils confient le soin de leur repos à l'homme paisible, aimé dans sa famille & par ses voisins; que
» celui qui aura le mieux manifesté son amour pour les principes qui sont l'objet & le but de la révolution,
» soit choisi pour les maintenir & les rappeler à ses concitoyens; qu'enfin celui qui aura le plus de respect
» pour les loix, soit aussi celui qui se chargera de les exécuter. LES VERTUS PRIVÉES SONT LES PLUS SÛRS GARANS
» DES VERTUS PUBLIQUES ».

Cette dernière maxime est de la plus grande importance pour l'établissement de la liberté: c'est une lumière aussi vive qu'étendue, qui peut suffire pour guider avec sûreté un peuple souverain dans l'exercice de ses droits, lorsqu'il réfléchira que, par la nature des choses, l'exercice véritable de sa souveraineté se borne presque uniquement au choix qu'il fait des mandataires chargés de faire ses loix & de les exécuter.

Mais cette maxime salutaire, pour avoir toute son influence, doit non-seulement saisir les esprits, mais aussi pénétrer dans les ames, & devenir pour tous les citoyens non-seulement une vérité, mais un sentiment. Tout ce qui peut concourir à cet effet est donc très-désirable. Nous nous proposons d'y donner quelques développemens, si une garantie plus assurée de la liberté des opinions permet à l'homme sage de compromettre sa tranquillité, sans une espérance raisonnable d'être utile: & comment l'espérer, si des hommes, armés d'un pouvoir dont ils oublient quelquefois les bornes, comme la dignité, insultent, menacent, ou dénoncent en secret le citoyen, ami de la liberté & paisible observateur des loix, parce qu'il aura opposé les lumières d'un esprit exercé aux

sons peu réfléchies de l'un, ou qu'il n'estimera pas assez les vers ou la prose de l'autre.

Jusques-là le philosophe doit se dire ce que Cicéron écrivoit à Atticus, lorsqu'une autorité arbitraire & dictatoriale menaçoit d'éteindre les dernières étincelles de la liberté romaine : *Bornons-nous à jouir d'une demi-liberté ; et nous pourrons l'obtenir par le silence et l'obscurité. (Latendo et tacendo).*

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen SYEVES.

Séance du 13 floréal.

Voici le rapport fait par Anguis, au nom du comité de sûreté générale, dans la séance du 11 au soir :

Citoyens, je suis chargé, au nom du comité de sûreté générale, de vous faire part des différens mouvemens qui ont eu lieu dans la section du Bonnet de la Liberté, & notamment des excès auxquels s'est portée aujourd'hui une troupe très-nombreuse de femmes appuyées par des hommes qui, paroissant auprès, à leurs ordres, étoient prêts à les soutenir.

Après avoir arrêté, depuis trois ou quatre jours, les voitures qui passaient dans la rue de Seves, & empêché le libre cours des farines pour les sections, & différens autres objets destinés pour les départemens, ce matin elles se sont portées à la porte des boulangers, ont saisi les farines, ont jeté les levains, & se sont rendues au comité civil qu'elles ont cerné ; là, elles ont tenu prisonniers les commissaires qui ont été menacés de la manière la plus atroce, & qui n'ont pu leur faire entendre le langage de la raison, ni faire exécuter les loix. Plusieurs rapports ayant été faits à votre comité de sûreté générale, il s'est concerté avec votre comité militaire, & toutes les mesures ont été prises pour faire cesser une rébellion aussi manifeste.

La force armée des sections de la Butte-des-Moullins, de la Fontaine de Grenelle & de l'Unité, jointe aux grenadiers de la convention, aux gendarmes des tribunaux, aux canoniers & aux chasseurs à cheval, s'est portée avec la plus grande activité, & a témoigné cette envie de faire respecter les propriétés, les autorités constituées, & enfin de faire connoître que notre gouvernement républicain ne peut être plus long-tems méconnu.

Cette troupe en a imposé à la horde extravagante, qui, ayant été avertie, n'a pas attendu : mais les plus coupables n'échapperont pas à la justice ; & dans ce moment, on s'occupe à les connoître & à donner des ordres pour les saisir.

Tallien, a dans la même séance, rendu le compte suivant de l'état des subsistances, de la quantité de sacs de farine & de riz distribués la veille dans Paris, & qui ont surpassé de beaucoup les quantités des trois jours précédens ; en voici la note :

Sept cents soixante-dix sacs, produisent 646,800 rations de demi-livre, 35,000 livres de riz, 93,333 rations de six onces. Total de la fourniture, 740,133 rations.

L'assemblée a rendu le décret suivant :

» Le comité de législation rendra compte incessamment

de l'état de la législation sur la responsabilité civile des communes & sections de commune, & de la force armée, dans les cas de trouble à la tranquillité publique, d'émeutes ou de sédition, de rassemblemens contraires à la libre circulation des grains, ou de pillage des propriétés, & présentera ses vues sur les moyens de faire exécuter & de perfectionner les loix relatives à ces objets.

Dans la séance d'aujourd'hui, la section du Muséum est venue communiquer un arrêté par lequel elle déclare que le représentant du peuple David n'a jamais eu la confiance de sa section.

Cet arrêté a excité de vives réclamations.

Guyomard a dit qu'on vouloit avilir la convention en masse & individuellement, pour parvenir ensuite à la dissolution.

Plusieurs membres ont soutenu qu'un représentant du peuple appartenant à toute la France, aucune section de peuple ne pouvoit déclarer qu'il avoit perdu sa confiance.

Charlier demandoit l'improbation de l'arrêté, & le renvoi aux comités.

Un membre observe que Charlier demande deux choses contradictoires, puisqu'il veut qu'on renvoie l'arrêté pour l'examiner, & cependant que d'avance on l'improve.

Après une assez longue discussion, l'improbation a été décrétée.

La discussion s'est ouverte sur la question des confiscations ; Guyomard a soutenu qu'on ne pouvoit pas rendre les biens des condamnés, à leurs parens, sans révision, parce qu'il y a eu parmi eux, de réels coupables ; il a donc demandé la création d'une commission pour reviser les jugemens, tant sur les pièces que sur les enquêtes qu'elles feroient dans le canton, du civisme ou de l'incivisme des condamnés ; dans le cas où ces révisions seroient impossibles, qu'on accordât des secours aux parens des condamnés qui produiroient des certificats de civisme.

Louvet a soutenu l'opinion toute contraire. Il ne faut pas demander, a-t-il dit, si beaucoup de coupables ont été condamnés, mais si beaucoup de condamnés ont été jugés.

Il s'est élevé avec force contre les confiscations en elle-mêmes. Quel exemple, s'est-il écrié, qu'un corps social à qui les fautes de ses membres profitent ! qui trafique de crime, qui dépouille ceux que la loi est forcée de frapper ? Qui peut répondre d'un gouvernement intéressé à trouver des coupables ? Quelle immoralité, quelle corruption profonde !

Dira-t-on qu'il y aura beaucoup de propriétés à restituer ? Plût au ciel qu'il y en eût moins ! plût au ciel qu'on n'eût pas mené les victimes au supplice par charrettes ; mais ne faut pas se le dissimuler, quatre hommes chaque jour étoient occupés à ramasser leur sang par seaux. (L'assemblée frémit). S'il y a eu des coupables de condamnés ils sont punis ; ils sont morts. Mais leurs veuves, leurs enfans vivent ; ils sont innocens, & ils sont dépouillés.

Louvet demande qu'on rapporte la loi des confiscations & qu'on restitue les biens.

Deux membres parlent sur la même question. — La discussion est ajournée.